

Conseil Municipal extraordinaire du 27 février 2015

Membres en exercice : 11, Présents : 9, Excusés (procuration) : 2, Absents : 0

Le 27 février 2015 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 19 février 2015, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes ARMAND Georgette, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Absentes excusées : Mmes ARMAND Georgette (procuration à Marc TAULEIGNE), CHABAL Fabienne (procuration à Etienne FAYARD)

Le quorum étant atteint la séance ayant été déclarée ouverte, Mr Christian KANDOUCI est nommé secrétaire de séance.

Délibération 20150227-1001 - Remplacement de l'ATESAT par une Assistance Technique du Conseil Général pour la voirie .

Le Maire rappelle l'extinction de la mission ATESAT (aide technique de l'Etat pour la solidarité et l'aménagement des territoires) et la non-reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2015, de la convention passée entre l'Etat et la Commune au titre de l'ATESAT.

Il informe l'assemblée d'une offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Conseil Général propose de mettre en place. Il en donne les principales caractéristiques :

L'offre départementale s'articule autour de 2 missions complémentaires :

- une mission "de base", forfaitisée à 2,5 €/ habitant et par an, portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public,
- une mission complémentaire", forfaitisée à 1 €/ habitant et par an, optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90 000 € HT par an en une ou plusieurs opérations.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité DECIDE** :

- **De recourir à cette proposition pour la mission de base et la mission complémentaire**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention "Assistance Technique aux Collectivités"**
- **D'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions techniques en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.**

**Délibération 20150227-1002 - Délibération pour la réalisation d'une étude de faisabilité
Chaufferie collective à bois**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche, dans le cadre de leur politique environnementale et énergétique, soutiennent la réalisation de chaufferie bois des collectivités territoriales.

La commune de Gluiras souhaite engager une étude de faisabilité bois pour connaître l'intérêt technico économique de la mise en place d'une chaufferie bois sur le centre village.

Pour financer ces études, les collectivités peuvent bénéficier d'une subvention de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général.

La Commune bénéficiera du soutien administratif et technique du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) durant toutes les phases de l'opération

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet, et souhaite faire les demandes de subventions auprès des organismes publics financeurs.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'étude de faisabilité pour une chaufferie bois et autorise le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé; la séance est levée à 20h30

Prochain conseil : vendredi 27 mars 2015 pour, entre autres, le vote du compte administratif et du budget 2015

Signatures

ARMAND Georgette

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Marie-Laure

Procuration

Procuration

MICHEL Maryline,

BESSON François

COURTHIAL Gildas

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël



KANDOUCI Christian

TAULEIGNE Marc.